

Le Conseil général lance l'étude d'un bâtiment administratif estimé à plus de 20 millions de francs

Les craintes du PLR balayées

« STÉPHANE SANCHEZ

Châtel-Saint-Denis » Feu vert pour l'étude du futur bâtiment administratif de la commune de Châtel-Saint-Denis. Le Conseil général, par 31 voix contre 9 (3 abstentions), a débloqué mercredi un crédit de 1,5 million de francs à cet effet. Le législatif a aussi accepté par 32 oui, 9 non et 2 abstentions un échange de terrain de même superficie (2899 m² à 1100 fr./m²). Seul le groupe UO-PS a ouvertement plébiscité le projet et seul le groupe PLR s'y est expressément opposé.

L'échange de terrain (61 000 fr. de frais) d'abord. TPF Immo cède la parcelle du futur bâtiment, prévu à côté de l'ancienne gare, côté giratoire. En contrepartie, la commune lui remettra la parcelle de l'actuelle administration, à l'avenue de la Gare. «On nous force la main», attaque d'emblée le radical Daniel Jamain: en cas de refus du législatif, l'accord oblige la commune à payer 300 000 francs à titre de clause pénale. Il contraint aussi la commune à travailler avec TPF Immo, l'Atelier78 et Implemia. Le chef des radicaux parle de «tour de passe-passe».

En entreprise générale

«C'est plutôt le résultat d'un historique», réfute le conseiller communal Daniel Maillard, responsable des bâtiments. L'implantation de l'administration future a été fixée en 2014, dans le cadre du mandat d'étude parallèle de la nouvelle gare. L'Etat, TPF Immo et la commune y envisageaient des locaux. En 2018, le législatif a choisi de cofinancer (300 000 fr.) un concours d'architecture organisé par TPF Immo et la commune. L'Atelier78, associé à Implemia, a gagné.

Mais les ambitions ont évolué. La TPF Immo a souhaité un échange de terrain et était «seule à disposer de la surface que nous voulions», note Daniel Maillard. C'était aussi le seul soumissionnaire capable de fournir une prestation d'entre-



Le projet est prévu à côté de l'ancienne gare. L'Atelier78, associé à Implemia, avait remporté le concours d'architecture en février 2021. Atelier78

prise générale sur ce terrain. D'où la procédure de marchés publics choisie: l'adjudication de gré à gré exceptionnelle, finalisée en mai dernier sans aucun recours. Mais TPF Immo pourra solliciter les offres d'entreprises locales, selon le vœu de l'UDC-PAI et du PLR.

Plus de 20 millions

Deuxième salve du PLR: il dénonce l'absence de détails sur le projet et sur les loyers que paiera l'Etat, locataire d'environ 50% des surfaces. «C'est une nébuleuse financière.» Le crédit d'étude vise à réfléchir à ces questions, réplique Daniel Maillard. Ce montant permettra de chiffrer et d'étudier le projet jusqu'à sa mise à l'enquête par TPF Immo l'été prochain, pour une mise en service en 2027.

Troisième banderille radicale: plafonné à 25 millions de francs, le projet s'ajoute à des millions de dépenses déjà votées (29 millions, selon la planification à cinq ans). La commune devra aussi assumer des charges intercommunales, dont «20 à 32 millions» pour le centre sportif régional (avec piscine), calcule Daniel Jamain. «Nous n'avons pas les moyens de financer ce bâtiment sans augmenter l'impôt.»

Pas de réponse *ad hoc* de l'exécutif. Le projet lauréat («Kapla») est estimé à 15 millions de francs, sans les finitions, les aménagements intérieurs et la démolition de l'actuelle administration, à la charge de la commune. «La vérité se situera entre 20 et 25 millions», estime Daniel Maillard. La commune, maître

d'ouvrage, se fera assister pour veiller au respect des coûts.

Mi-noir, mi-rouge

La présentation de la planification financière sème néanmoins l'inquiétude. Elle cumule 112,3 millions d'investissements nets de 2023 à 2027, dont 26 millions de francs pour le bâtiment administratif. Elle montre que «le recours à l'emprunt sera nécessaire» et que le coefficient d'impôt actuel (83,6%) pourrait ne plus suffire dès 2024, même avec moitié moins d'investissements cumulés. La commission financière, l'UDC-PAI et le Centre appellent à fixer des priorités. Les agriculteurs s'opposent à toute hausse d'impôt.

Par «responsabilité envers les contribuables», le PLR invitait

l'exécutif à décentraliser l'administration dans des locaux existants. Une démarche déjà amorcée: le département technique et le service des bâtiments migreront provisoirement au CAB au début 2024. «Mais ce n'est pas efficace», estime Daniel Maillard. Et le nouveau bâtiment «ne peut pas attendre», au vu des «conditions de travail du personnel communal», appuie son collègue Roland Mesot.

Le législatif a par ailleurs libéré mercredi 135 000 francs pour l'étude du Plan d'aménagement de détail Parc le Lussy, qui intégrera le stade, le Centre sportif régional et cinq parcelles sans usage défini. Les charges financières de ce centre, encore inconnues, ne figurent pas dans la planification. »



«C'est une nébuleuse financière»

Daniel Jamain

Il s'obstinait à squatter

Fribourg » Le Ministère public a condamné un Erythréen ayant causé du scandale dans de nombreux établissements publics.

S'il était «défavorablement connu des services de police», comme on dit, ce n'est rien de dire que les cafetiers du centre de Fribourg ne portaient pas non plus dans leur cœur cet Erythréen de 46 ans, interdit d'auberge un peu partout et interdit de pénétrer dans tout le centre-ville pour y avoir régulièrement causé du scandale.

Entre février et la mi-mai 2023, alors qu'il avait déjà été condamné deux fois pour des faits analogues, il est allé dans sept établissements publics du Bourg, où il avait été dûment déclaré indésirable. Il y a, à chaque fois, fait du scandale et des dégâts. Les interventions

policières se sont régulièrement mal passées: refus d'obéir, hurlements, usage de la force, menottages, scandales dans la rue. La police l'a aussi retrouvé cinq fois sur le Grand-Places, en plein milieu du secteur interdit.

Déjà condamné deux fois à des jours-amende avec sursis pour des comportements du même genre dans l'année précédant cette nouvelle vague d'infractions, l'homme a été condamné par le Ministère public fribourgeois à deux mois de jours-amende fermes (soit 1710 francs) et à une amende de 1000 francs. Il devra aussi régler 1600 francs de frais de justice. Bon prince, le procureur n'a pas révoqué les sursis précédents. Cela pourrait changer à l'avenir. » ANTOINE RÜF

Le Centre réformé se modernise

Charmey » Après des années de soubresauts, le Centre réformé de Charmey voit l'avenir en grand, grâce au soutien de paroisses.

Alors que d'aucuns le croyaient mort, le Centre réformé de Charmey semble miraculeusement renaître de ses cendres. C'est en tout cas la conviction d'Adrien de Steiger, président de son nouveau conseil de fondation, venu donner des nouvelles aux délégués de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg (EERF), réunis en synode ce mardi.

Mis en très grandes difficultés financières par la crise sanitaire et un rendement trop faible, ce lieu d'hébergement et de séminaire avait été fermé en septembre 2021 par son précé-

dent conseil de fondation, dont les membres avaient démissionné dans la foulée. Les représentants des différentes paroisses réformées du canton avaient cependant réaffirmé, dès octobre 2021, leur volonté de s'engager pour la survie de ce centre, propriété historique de l'EERF.

«Nous avions deux options: soit repartir comme avant ou partir sur un autre business model», résume Adrien de Steiger. Choissant la seconde option, la fondation a signé un contrat de prestation comprenant la gestion du projet de transformation et la gestion intermédiaire du bâtiment, avec la société Ubic Group – «celle-là même qui a remis sur les rails TéléCharmey».

De nombreux travaux de rénovation sont à l'étude, la mise

à l'enquête étant prévue pour la fin de l'année. Le projet prévoit d'augmenter la capacité du centre «qui passerait de 100 à 160, voire 170 lits», l'aménagement d'une salle polyvalente, de cuisines privatives et d'un local à matériel «notamment pour les skis et les vélos». «Le but n'est pas de faire de l'hôtellerie pure, insiste Adrien de Steiger. Ce lieu aura toujours l'objectif d'accueillir les activités des paroisses et autres camps. D'ailleurs, nous avons insisté pour maintenir le caractère religieux du lieu, en préservant la chapelle et la croix qui est dans le jardin.»

Coût budgété du projet? «Trois millions de francs, somme qui pourrait être ramenée à 2,5 millions, précise-t-il. La station de Charmey est en plein

boom touristique et va bientôt bénéficier des nouvelles voies de communication entre Charmey et Moléson. Nous sommes dans un bon trend.» Vendre la structure n'aurait eu aucun sens à ses yeux: «Les offres reçues frisaient l'indécence, elles étaient 8 à 9 fois en dessous de la valeur réelle du complexe.»

Pour assurer l'avenir du lieu, plusieurs paroisses ont dégagé un prêt, pour un montant total de 85 000 fr. En attendant le début des travaux en 2024, le centre accueille des réfugiés ukrainiens depuis octobre 2022. Il perçoit du canton une subvention de 20 000 fr. par mois à cet effet. La réouverture est prévue pour la fin 2024, début 2025. »

ANNE-SYLVE SPRENGER, PROTESTINFO